



INFORMATIONS AUX ADHÉRENTS SUR LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

**Le présent document vise à rappeler les conditions dans lesquelles l'activité est mise en place.
Vous devez en prendre connaissance avant toute participation aux séances en salle.**

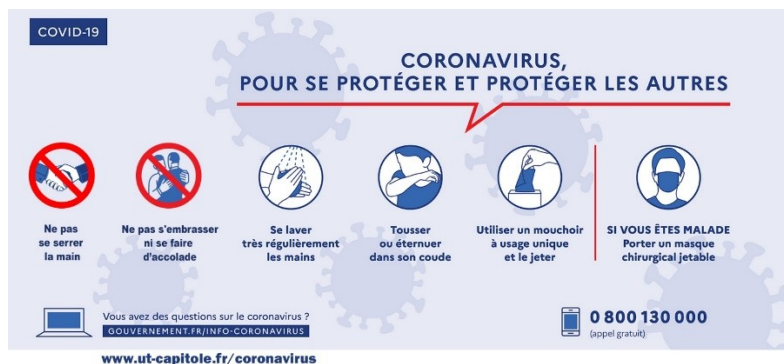
AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR LA SECTION, ASSUREZ-VOUS :

- De ne doit pas avoir de fièvre.
- De ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.
- De disposer de gel hydroalcoolique.
- De privilégier les transports individuels pour se rendre au lieu de la séance

PENDANT LA SÉANCE, VOUS DEVEZ :

- C'est un sport de contacts, donc pas de distanciation
- Dans les espaces fermés, porter un masque avant et après la séance.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance
- Utiliser exclusivement votre propre matériel et ne jamais l'échanger ou le prêter.
- Personne dans la salle en dehors du professeur masqué et des élèves.

EN TOUTE CIRCONSTANCE, RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES PRÉCONISÉS PAR LES AUTORITÉS MÉDICALES



Si vous présentez les symptômes de la maladie au cours de la séance, merci d'en informer votre responsable de section :

ascvecjudo@gmail.com

ou le bureau de l'ASCVEC :

ascvec.varoissetchagnot@hotmail.fr

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'ASCVEC pour l'utilisation de la salle Michèle Aubert pour le Judo.

Le / /

Signature :

Courriel :

Téléphone :